

Législature 2021-2026

Séance du 27 mars 2024

Communication du Conseil communal au Conseil général

N°79

Conseil des seniors

Monsieur le Président,
Mesdames, Messieurs les membres du Conseil général,

Le Conseil communal vous informe qu'il a reçu, datée du 23 février 2024, la démission en bloc du Conseil des seniors. En effet, à la suite de l'absence annoncée des deux conseillers communaux responsables à la dernière rencontre prévue, les membres ont décidé de démissionner en bloc du Conseil des seniors. Une demande de rencontre avec l'Exécutif a ensuite été exprimée afin de partager leurs doléances de vive voix, ce qui a été fait le 7 mars 2024. Le Conseil communal aurait toutefois apprécié une inversion du calendrier, afin de pouvoir en premier lieu échanger avant d'agir.

Lors de cet échange constructif et convivial, les divers points de vue exprimés ont mis en évidence une incompréhension entre les attentes du Conseil des seniors et les prérogatives habituelles des commissions d'une Commune. En effet, les groupes de réflexions constitués par l'Exécutif ont la tâche d'étudier les sujets qui les touchent de près ou de loin, ainsi que ceux qui leur sont adressés spécifiquement. Leur prise de position est transmise au Conseil communal qui en tient compte dans ses réflexions et ses décisions.

Il semble que les membres du Conseil des seniors avaient, en s'engageant, une vision plus active des réalisations à entreprendre, sur les divers sujets discutés. Cette volonté d'agir est plus que louable, mais il appartient à l'Exécutif de décider de l'avancement. Ce point d'incompréhension conduit à la démission de membres engagés, dont les qualités sont indéniables, et le Conseil communal le regrette profondément. Il espère que l'énergie dont ils ont fait preuve sera encore longtemps profitable aux Staviacoises et Staviacois et les remercie de leur engagement.

Enfin, le Conseil communal a décidé de revoir de manière plus détaillée le cahier des charges du Conseil des seniors avant de confirmer les membres du nouveau Conseil des seniors. Il a d'ores et déjà été convenu qu'une rencontre annuelle, entre le futur Conseil des seniors et le Conseil communal sera planifiée.

Veuillez agréer, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les membres du Conseil général, nos salutations distinguées.

AU NOM DU CONSEIL COMMUNAL

Eric Chassot
Syndic

Armand Villadoniga
Secrétaire général

Conseiller communal responsable : Yves Blanc, Dicastère de la formation, sport et cohésion sociale